



BEI INFORMATIONS

4 - 1998 · N° 99
ISSN 0250-3867

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
BANCA EUROPEA PER GLI INVESTIMENTI
EUROPESE INVESTERINGSBANK
BANCO EUROPEU DE INVESTIMENTO
EUROOPAN INVESTOINTIPANKKI
EUROPEISKA INVESTERINGSBANKEN

L'initiative de la BEI pour la croissance et l'emploi: Bilan intérimaire

En adoptant la résolution sur la croissance et l'emploi, le Conseil européen d'Amsterdam (16 et 17 juin 1997) a conféré à la BEI de nouvelles tâches au soutien de l'activité économique. La BEI a ainsi mis en place son «Programme d'Action Spécial Amsterdam» (PASA), approuvé par le Conseil d'administration le 21 juillet et par le Conseil des gouverneurs le 20 août 1997.

D'une durée de trois ans (septembre 1997 - 2000), ce programme a pour objectif de permettre à la Banque d'injecter 10 milliards d'euros de prêts additionnels dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ou créateurs d'emplois relevant des domaines des PME innovantes, des secteurs de l'éducation et de la santé, du renouvellement urbain ainsi que de l'environnement et des réseaux transeuropéens. Cette activité

L'ancien hôpital Mora, transformé en une partie de l'Université de Cadix



s'ajoute aux opérations traditionnelles de la Banque qui s'établissent aux alentours de 25 milliards d'euros par an.

Mis en œuvre en étroite coopération avec le secteur bancaire européen, les prêts de la BEI au titre du PASA devraient avoir un effet de levier capable de mobiliser près de 20 milliards d'euros en co-financements au bénéfice du secteur privé.

Après une première année d'activité du PASA, la BEI est en mesure de dresser un bilan intérimaire de cette initiative.

DÉMARRAGE ASSURÉ DANS LES NOUVEAUX SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ

Afin de pouvoir agir plus directement sur le niveau de l'emploi, la BEI a élargi ses financements aux secteurs de l'éducation et de la santé, touchés plus directement par des restrictions budgétaires dans différents Etats membres. Au-delà de leur impact positif en termes de capital humain, les projets de ces secteurs peuvent être essentiels pour l'amélioration des conditions sociales au niveau local, tout en ayant un effet rapide sur l'emploi.

Dans ces nouveaux secteurs éligibles au financement de la BEI, le Conseil d'administration a approu-

Table des matières

- **Initiative de la BEI concernant la croissance et l'emploi:** 1
Un bon départ a été pris dans les nouveaux secteurs - la santé et l'éducation - où ont été approuvés des prêts se montant à 2,8 milliards d'euros au total ainsi que 17 opérations de capital-risque pour un montant global de 560 millions d'euros, en vue de renforcer l'assise financière des PME innovantes.
- **Des financements pour les PME, épine dorsale du secteur des entreprises en Europe** 4
Au cours d'une période de cinq ans, 48 000 PME ont reçu près de 11 milliards d'euros par le biais de prêts globaux de la BEI.
- **Forte progression des prêts dans les pays candidats à l'adhésion** 5
Le «Mécanisme pré-adhésion» spécial porte à 7 milliards d'euros le montant total dont la région pourra disposer pour la période triennale 1997-1999.
- **Prêts de la BEI en faveur des énergies renouvelables** 7
L'un des objectifs de politique générale de l'Union européenne est d'accorder une importance accrue aux énergies renouvelables; la Banque y contribue au moyen de prêts à long terme en faveur de projets économiquement justifiés.
- **Passage à l'euro** 10
Les changements qui en résultent pour l'encours des prêts de la BEI.
- **Forum de la BEI: le défi européen - investir pour l'emploi** 12
Le quatrième Forum de la BEI a réuni 850 délégués qui ont débattu du rôle joué par l'investissement dans la création d'emplois.
- **Trois nouveaux rapports d'évaluation sur le développement régional** 14
- **Réunion BEI-OCDE sur l'évaluation des investissements dans le secteur de l'éducation** 15
- **Le prix BEI 1999** 16

vé, une année après le lancement des opérations, 2,8 milliards d'euros au profit de 21 projets ou programmes intéressant quatorze Etats membres et localisés pour la plupart en zone de développement régional, où l'on peut généralement considérer que les besoins en matière d'extension et de modernisation des équipements éducatifs et sanitaires sont les plus pressants. Fin septembre 1998, des prêts pour un montant de 1,5 milliard avaient été signés.

Les projets les plus importants du secteur de la santé concernent la modernisation, d'infrastructures hospitalières dans les nouveaux Länder d'Allemagne orientale (Berlin et en Mecklenburg-Vorpommern), la construction d'un nouvel hôpital à Thessalonique, ainsi que des hôpitaux universitaires en Espagne et en Italie.

Dans le domaine de l'éducation, les investissements intéressent des universités et instituts d'éducation en Irlande, en Espagne, au Portugal ainsi que l'enseignement secondaire dans le département d'outre-mer de La Réunion et en Ecosse.

Des prêts globaux spécifiques en faveur d'investissements de moindre envergure dans ces deux secteurs ont été approuvés ou signés en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande, en Grèce et en Suède. Leur utilisation, généralement très rapide par les intermédiaires, démontre la réalité du besoin de financement pour la modernisation des infrastructures de moyenne dimension de l'enseignement secondaire et hospitalière dans les pays concernés.

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS EN FAVEUR DES RTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du PASA, la BEI vise également un accroissement de ses financements en faveur des réseaux transeuropéens, de la protection de l'environnement et du renouvellement urbain, qui mobilisaient déjà annuellement près de 13 milliards d'euros en moyenne au cours de la période 1995 - 1996.

En 1997, le total des approbations dans ces secteurs représente plus de 15 mil-

liards, en augmentation de plus de 2 milliards par rapport à la moyenne des deux années précédentes. Les approbations au cours des derniers douze mois portent sur de nouveaux projets routiers en Espagne, au Portugal et en Allemagne, des investissements ferroviaires en Finlande et au Portugal et sur l'extension des aéroports de Helsinki, Madère, Madrid, Nuremberg, Bâle/Mulhouse et Cologne/Bonn. Les prêts en faveur des RTE prioritaires concernent plus particulièrement la liaison de l'Öresund entre le Danemark et la Suède, le TGV PBKA en Belgique, des sections d'autoroutes en Grèce, ainsi que des infrastructures ferroviaires en Italie et au Royaume-Uni.

Fidèle à l'esprit du PASA qui est d'orienter les concours de la Banque vers des domaines ou projets souffrant d'un désengagement des budgets publics et qui peuvent avoir un effet rapide sur l'emploi, la BEI a développé ses financements en faveur des investissements de renouvellement urbain. En effet, la réhabilitation de quartiers dégradés ou la création de centres d'affaires

bancaires vers des investissements qui, dans le passé, relevaient exclusivement des budgets publics.

Au total, la Banque a approuvé, fin septembre, le financement de 18 projets ou programmes de renouvellement urbain localisés dans 8 pays pour un montant de 3,4 milliards. Sur ces montants, 1,7 milliard a déjà fait l'objet d'une signature de contrats de prêt. Les plus importants concernent des programmes dans le Mezzogiorno, aux Baléares, à Berlin, Düsseldorf, Leipzig, Amsterdam, Lisbonne, Barcelone et Florence.

Ces investissements, qui concernent un ensemble d'infrastructures (distribution et collecte d'eau ou d'énergie, aménagements routiers et transports publics, créations d'espaces de vie, etc) comportent pour plusieurs d'entre eux, un volet de création de nouveaux logements ou de réhabilitation de logements sociaux (Amsterdam, Lisbonne, Mezzogiorno), ayant un aspect non négligeable sur le développement économique et social ainsi que sur la qualité de vie des populations concernées.

Enfin une dizaine de projets plus traditionnels de gestion des eaux et de traitement des déchets ont fait l'objet d'approbations de financement au titre du PASA pour un total de 1,3 milliard en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, au Portugal et en Belgique. Parmi ceux-ci des prêts globaux sont plus particulièrement destinés au financement d'investissements environnementaux de PME comme, en France, celles localisées dans la bassin Seine-Normandie.

La possibilité offerte par le PASA de porter, dans des cas appropriés, le plafond de financement de la BEI à un maximum de 75% pour des projets environnementaux ou relevant des RTE a déjà été mise en application pour 4 projets du secteur de l'environnement: des stations de traitement des ordures ménagères avec récupération de chaleur à Coblenz (Allemagne), Chartres (France) et Brescia (Italie) ainsi qu'un programme de mise à niveau des infrastructures urbaines aux Baléares et pour 3 projets relevant des RTE au Portugal et en Allemagne.



L'aéroport d'Helsinki/Vantaa

dans les villes sont des projets à forte intensité de main - d'œuvre qui renforcent en même temps la vitalité économique et la cohésion sociale des agglomérations concernées. Conçus, pour certains d'entre eux, comme partenariat public-privé, ces projets sont capables d'attirer des finance-

LE «GUICHET PME»: MÉCANISME EUROPÉEN POUR LES TECHNOLOGIES ET PRÊTS À PARTAGE DE RISQUES

En moyenne annuelle, les PME de moins de 100 personnes ont créé en Europe entre 1988 et 1995 quelque 260 000 nouveaux emplois, alors que les grandes entreprises ont supprimé chaque année environ 220 000 postes de travail. Les nouveaux emplois dans l'Union européenne se créent donc, en tout premier lieu dans les petites entreprises en croissance rapide dont le développement est très largement conditionné par l'apport en fonds propres en préalable à l'accès au financement bancaire. Or, à l'exception de la Grande-Bretagne, le marché du capital-risque reste encore à ses débuts en Europe. L'aspect le plus important du Programme consiste donc dans l'extension des possibilités de financements de la BEI en faveur des PME en relation avec les problèmes spécifiques auxquels ces entreprises sont confrontées. Afin de répondre aux besoins des économies ainsi qu'aux possibilités du secteur bancaire des différents pays membres, le «Guichet PME» du PASA comporte une variété d'instruments financiers mis en place en coopération et en complémentarité avec le secteur bancaire et des instituts financiers spécialisés. Le «Guichet», porte sur des opérations visant à développer les instruments de capital-risque en partage de risques entre la BEI et les instituts partenaires. La qualité de la coopération avec des intermédiaires expérimentés a permis la définition et la mise en place rapide des premières opérations.

Afin de développer les instruments du capital-risque au niveau de l'Union européenne, la BEI a créé, en novembre 1997, conjointement avec le Fonds européen d'investissement (1) le «Mécanisme Européen pour les Technologies» (MET), première concrétisation du «Guichet PME» et fonds de financement de fonds de capi-

tal-risque, doté d'un capital initial de 200 millions d'écus, provenant à raison de 125 millions de la BEI et pour 75 millions du FEI.

Administré par le Fonds européen d'investissement, le MET prend, dans l'ensemble de l'Union européenne, des participations dans les fonds ou sociétés de capital-risque spécialisés dans la dotation en fonds propres de PME innovantes et en phase de développement. A ce jour, il a conclu 10 prises de participation dans des fonds de 5 pays de l'Union pour un montant de 40 millions d'écus, qui permettent, grâce à l'effet de levier des intermédiaires, de mobiliser plus de 520 millions de capital-risque au bénéfice des PME.

Le FEI gère également des instruments visant le développement du capital-risque sur ressources budgétaires de l'Union mises à disposition par la Commission, sur initiative du Parlement européen. Au total, le FEI dispose ainsi, d'ici l'an 2000, de 350 millions d'écus pour appuyer le développement de fonds de capitaux à risque. Ces moyens permettent au Fonds européen d'investissement d'intervenir sur une large gamme d'opérations portant aussi bien sur du capital-développement que de capital-démarrage. Par ailleurs, en tant qu'opérateur en prise directe avec le marché, le FEI est capable de fédérer des sources privées de capitaux à risque en faveur de projets à fort potentiel.

FONDS PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRES POUR LE FINANCEMENT DES PME

S'inspirant de la démarche qui prévaut dans la mise en place de ses prêts globaux traditionnels, la BEI s'est engagée, en partenariat avec la collectivité bancaire, dans une série d'opérations à partage de risque destinés à favoriser le renforcement de la structure de capital des PME innovantes. A cet effet, elle met à disposition des moyens

additionnels à ceux des partenaires pour que ces instituts créent des fonds de capitaux à risque, renforcent la dotation de leurs outils existants ou octroient des assurances à des fonds.

Fin septembre 1998, la Banque a approuvé 17 opérations intéressant 9 pays pour un montant total de 560 millions, alors qu'une dizaine d'opérations sont en cours de finalisation entre les services de la Banque et des instituts partenaires.

Parmi les opérations signées à ce jour figurent notamment la mise à disposition de fonds à la SOFARIS (Société française de garanties des financements des PME), appuyant l'octroi de garanties à des

sociétés de capital-risque, le lancement ou le co-financement de sociétés de capitaux à risques conjointement avec l'IMI (Istituto Mobiliare Italiano), l'Instituto de Credito Oficial espagnol, l'ABN-Amro Bank, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au Luxembourg, la Swedbank en Suède, la Banco Portugais de Investimento, la Landesbank Hessen-Thüringen, ainsi qu'avec un groupe de Caisses d'Épargne en Espagne.

La BEI partage avec les instituts partenaires les risques liés à ces opérations. A cette fin, et dans le cadre du PASA, le Conseil des gouverneurs a autorisé la Banque à garantir ses opérations par le recours aux excédents de gestion de la Banque à concurrence de 1 milliard d'écus. Sur ce montant, une enveloppe de quelque 800 millions est réservée pour rencontrer le risque induit par les prêts globaux à partage de risques s'il devrait se matérialiser au cours des opérations. Au total, ces nouvelles activités devraient, au cours des trois exercices couverts par le PASA, mobiliser 5 à 8 milliards au profit du renforcement en fonds propres de PME innovantes. ■



(1) Le FEI, rassemble dans son actionnariat, la BEI (40%), la Commission (30%) et quatre vingt banques de tous les pays de l'Union.

Contact au FEI: M. Pé Verhoeven, Porte-parole, 43, Bld J.F. Kennedy L-2968 Luxembourg. Fax (+352) 4266 22 200

Des financements en faveur des PME, épine dorsale du secteur des entreprises en Europe

La Banque européenne d'investissement, l'institution de prêt à long terme de l'Union européenne, joue un rôle essentiel dans la promotion de l'intégration et de la modernisation de l'UE et en particulier dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne. C'est dans ce contexte que l'appui apporté aux activités des petites et moyennes entreprises (PME) qui, par leur nombre (plus de 18,5 millions), représentent 99% de la totalité des entreprises privées en Europe et constituent de ce fait l'épine dorsale du marché du travail européen revêt une importance capitale.

Le soutien aux activités des PME est au cœur de la mission de la Banque européenne d'investissement: entre 1993 et 1997, celle-ci a décaissé près de 11 milliards d'écus en faveur de quelque 48 000 projets de petite et moyenne dimension réalisés sur le territoire de l'Union. Les deux-tiers environ de ce montant sont allés à des petites et moyennes entreprises situées dans des zones assistées.

LES PRÊTS GLOBAUX DE LA BEI

Au fil des années, la BEI a mis en place un partenariat approfondi et efficace avec plus de 130 banques de l'UE en vue d'appuyer les investissements réalisés dans le cadre d'initiatives de petite et moyenne dimension. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la BEI finance indirectement les investissements de PME par le biais d'arrangements conclus avec le secteur bancaire, qu'elle a dénommés «prêts globaux». N'étant pas équipée pour gérer directement des milliers d'opérations faisant intervenir des PME disséminées sur tout le territoire de l'Union, la BEI coopère étroitement avec des banques et des intermédiaires financiers locaux qui ont noué des contacts avec leur clientèle de PME, ont directement accès à des informations de nature sectorielle et régionale de haute qualité et sont à même de surveiller de très près l'évolution de la demande et de mener à bien l'instruction des projets soumis à la Banque pour financement.

Les prêts globaux permettent d'associer l'aptitude de la BEI à lever sur les marchés des capitaux des fonds à des taux extrêmement favorables (grâce à sa cote de crédit AAA), fonds qu'elle reprête à prix coûtant puisqu'elle ne poursuit pas de but lucratif,

d'une part, à la connaissance de première main qu'ont les institutions en question des opérations susceptibles d'être financées et des besoins réels des entreprises locales, d'autre part.

EVOLUTION DES PRÊTS GLOBAUX DE LA BEI

Conçus pour la première fois par la Banque en 1968 pour financer des initiatives de petite et moyenne dimension dans les secteurs de l'industrie et des services, y compris des opérations de crédit-bail, les prêts globaux se limitaient, dans les premiers temps, à financer des PME situées dans des zones assistées. Au fil des ans, la portée des prêts globaux a été progressivement étendue et adaptée aux nouveaux besoins des entreprises et aux politiques économiques adoptées par l'Union européenne ainsi que par les différents pays. L'éventail des investissements couverts par les prêts globaux a été élargi de manière à englober les initiatives émanant de collectivités locales réalisant des infrastructures publiques de petite dimension dans des zones assistées (1979), puis les investissements réalisés par des PME en vue de promouvoir un approvisionnement énergétique fiable et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1980), l'introduction et le développement de technologies avancées (1985) et, enfin, la protection de l'environnement (1986). En 1987, la portée des prêts globaux de la BEI a été agrandie pour couvrir les investissements réalisés par des PME situées en n'importe quel point du territoire de l'Union, tandis que les secteurs du commerce de détail et des services ont été déclarés admissibles à en bénéficier à partir de 1995.

Dernièrement, la BEI a mis en place, avec le concours d'institutions financières, des mécanismes faisant appel au capital-risque, dans le but de contribuer au développement et à l'expansion du marché du capital-risque au profit des PME européennes. Ces mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre du Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA) élaboré par la Banque (voir page 1).

L'instrument que constituent les prêts globaux a permis d'instaurer et d'affirmer une coopération à long terme entre la BEI et les milieux bancaires et financiers des Etats membres. La décision concernant l'octroi d'un prêt appar-

tient à l'intermédiaire, qui est responsable de l'évaluation, de la tarification et de la prise en charge du risque de crédit représenté par telle ou telle PME.

La meilleure garantie de diffusion des avantages procurés par les financements sous forme de prêts globaux est l'existence d'un marché concurrentiel offrant toute une gamme de sources de financement diverses en faveur des PME et incitant vivement les intermédiaires financiers à proposer les



meilleures conditions possibles. Pour promouvoir ce résultat, la BEI s'est constamment efforcée de diversifier les circuits d'acheminement de ses prêts globaux en faisant appel, dans chaque pays, à un échantillon représentatif d'établissements du secteur bancaire.

Les affectations faites en faveur des PME dans le cadre des prêts globaux de la Banque s'échelonnent entre 20 000 écus et 12,5 millions d'écus et peuvent servir à financer jusqu'à 50% du coût d'un projet. Par conséquent, le montant de l'investissement en capital bénéficiant du soutien apporté par un prêt global de la BEI est compris entre 40 000 écus et 25 millions d'écus. Les entreprises de petite taille reçoivent la majeure partie des affectations: plus de 80% du total de celles-ci (60% du volume total) vont à des sociétés comptant moins de 50 employés, et environ 95% (85% du volume) à des entreprises dont les effectifs ne dépassent pas 250 personnes.

Les investissements cofinancés au moyen de prêts globaux classiques en 1997 (2,2 milliards d'écus en faveur de 11 000 PME) ont contribué à la création d'environ 12 000 emplois et à la sauvegarde de 18 000 autres dans le secteur des PME à l'intérieur de l'Union européenne. ■

Forte progression des prêts dans les pays candidats à l'adhésion

En 1997, la BEI a accordé pour environ 1,5 milliard d'écus de prêts dans les dix pays d'Europe centrale et orientale (PECO) qui se sont portés candidats à l'adhésion à l'Union européenne, soit un tiers de plus que l'année précédente et une augmentation trois fois plus rapide que celle du volume des prêts de la BEI en général. Etant donné que plus de 2 milliards d'écus ont été prêtés jusqu'à présent cette année, 1998 est bien partie pour être une nouvelle année record pour ce qui est de l'activité de la Banque dans cette région.

La mise en place, en janvier 1998, d'un «mécanisme de pré-adhésion» spécial de 3,5 milliards d'écus destiné à compléter le mandat triennal plus vaste approuvé en 1997 porte à 7 milliards d'écus l'enveloppe globale disponible pour la région au cours de la période triennale 1997-2000, et devrait permettre à la BEI de faire face à la forte demande dont ses financements font l'objet dans tous les pays candidats.

La totalité des pays d'Europe centrale se préparant en vue d'adhérer à l'Union européenne – aussi bien ceux qui seront en mesure de le faire bientôt que ceux qui auront besoin de davantage de temps – peuvent se prévaloir de l'appui «pré-adhésion» de la BEI. Selon cette approche, celle-ci peut contribuer à financer le développement des réseaux d'infrastructures reliant les pays en question à l'Union, les rapprochant de ses marchés et facilitant en même temps une plus grande intégration entre les pays candidats eux-mêmes. La BEI a pour principal objectif de renforcer leur intégration économique, en réitérant ce qu'elle a déjà fait en diverses occasions dans le passé lorsque la Grèce, le Portugal et l'Espagne se préparaient à devenir membres de l'UE.

Dans les PECO, les secteurs d'intervention de la Banque sont dans une large mesure identiques à ceux qui sont les siens à l'intérieur de l'Union: développement régional, infrastructures en matière de transports et de télécommunications, approvisionnement énergétique fiable et utilisation rationnelle de l'énergie, rénovation urbaine, protection de l'environnement et compétitivité de l'industrie en général et des petites entreprises en particulier.

La Banque applique aux projets réalisés dans les pays candidats des conditions de prêt qui sont foncièrement les mêmes que celles dont bénéficient les membres actuels de l'UE. Ses crédits sont particulièrement attractifs pour les investisseurs opérant dans ses secteurs traditionnels d'intervention, à savoir l'industrie et les infrastructures donnant lieu à des initiatives de la part de promoteurs des secteurs public et privé qui ne pourraient pas obtenir de telles conditions en s'adressant directement aux marchés internationaux de capitaux. Les conditions de la Banque sont également intéressantes pour les firmes occidentales qui investissent dans la région, soit à titre individuel, soit en tant que partenaires dans des co-entreprises. A l'image de ce qui prévaut à l'intérieur de l'Union, la Banque ne peut prêter qu'à concurrence de 50% du coût d'un projet au maximum, ce qui laisse une large marge pour des cofinancements, notamment de sources étrangères.

La réputation qu'a la Banque d'évaluer soigneusement ses projets facilite la mobilisation de tels cofinancements et rassure les co-bailleurs de fonds potentiels, tout comme le fait sa qualité d'institution européenne. A cet égard, la Banque joue un rôle de catalyseur pour les investissements directs étrangers dans les PECO. La façon dont elle instruit les projets, son insistance sur la passation de marchés en bonne et due forme et les avis qu'elle fournit aux promoteurs de projets pendant des périodes d'exécution de longue durée renforcent ce rôle et aident les promoteurs à élaborer des projets viables sur les plans technique et économique. La Banque peut fournir des avis d'expert fondés sur ses 40 ans d'expérience en matière de financement d'investissements très divers dans les secteurs de l'industrie et des infrastructures.

La BEI a commencé à émettre des obligations sur les euromarchés dans plusieurs monnaies de pays d'Europe centrale et orientale (couronne tchèque, couronne estonienne et zloty synthétique), ce qui lui permet, lorsque la réglementation nationale l'y autorise, d'utiliser les fonds pour offrir des crédits dans la monnaie locale considérée, éliminant ainsi le risque de change pour les emprunteurs. Les obligations émises sur les euromarchés dans des mon-



naies de pays d'Europe centrale et orientale peuvent donc contribuer à acheminer l'épargne occidentale vers l'Europe centrale et orientale pour financer sa modernisation économique.

La BEI a également placé ses obligations, cotées AAA, sur le marché intérieur hongrois et elle envisage de faire de même sur le marché intérieur tchèque au début de 1999, ce qui lui permettra de contribuer au développement des marchés des capitaux dans ces deux pays, en particulier des marchés permettant des durées plus longues, comme elle l'a fait dans le passé en Grèce, au Portugal et en Espagne pour aider au développement de ces marchés.

PRIORITÉ DONNÉE AUX PROJETS RELATIFS AUX TRANSPORTS

La majeure partie des 2 milliards d'écus prêtés en faveur de projets en Europe centrale et orientale au cours des dix premiers mois de 1998 est allée à des projets concernant les transports, y compris la modernisation de lignes de chemins de fer en Hongrie et en Roumanie, des aménagements routiers en Bulgarie, en Lituanie, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie et en Slovénie et des projets de transports urbains à Budapest, Cracovie et Katowice. Parmi les investissements financés dans d'autres secteurs figurent une usine de moteurs diesel en haute Silésie et une centrale de chaleur et d'électricité alimentée au gaz à Bratislava. En Slovaquie et en Slovénie, la BEI a participé au financement de réseaux de téléphonie mobile. Des lignes de crédit se montant au total à 80 millions d'écus ont été consenties à des banques commerciales en vue de contribuer au financement d'initiatives productives de petite et moyenne dimension en Hongrie, en République tchèque, en Lettonie, en Roumanie et en Slovénie.

INDUSTRIE

La BEI peut participer directement au financement de grands projets industriels et inciter d'autres banques à s'associer aux montages financiers. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises peuvent elles aussi avoir accès aux financements BEI, mais de manière indirecte par le biais de prêts globaux (lignes de crédit) que la BEI accorde à un nombre croissant de banques partenaires dans tous les pays candidats. Les banques commerciales sont donc des partenaires recherchés de la BEI, en qualité tant d'intermédiaires que de garants, pour ses prêts à l'industrie.

ENCORE PEU DE PROJETS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Tout en continuant à accorder des prêts dans tous les secteurs normalement admissibles à son soutien, la Banque porte maintenant un intérêt tout particulier aux aménagements concernant l'amélioration et la protection de l'environnement. Nombreux sont les concours que la BEI a consentis pour financer des infrastructures concernant les communications et l'énergie ainsi que des projets industriels, qui apportent fréquemment par eux-mêmes d'importants avantages sur le plan de la qualité de l'air et de l'eau.

La BEI finance déjà des installations relatives aux transports en commun urbains à Budapest, à Bucarest et à Cracovie afin d'éviter que les transports individuels ne se développent encore davantage au détriment des transports publics; ce sont là des investissements qui profiteront aussi à l'environnement. A l'heure actuelle, la Banque procède à l'instruction de nombreux projets d'environnement intéressant des municipalités et elle a récemment signé son premier grand prêt environnemental de 110 millions d'écus avec la Ville de Budapest pour financer des aménagements routiers, le remplacement de tramways vétustes et bruyants, des réseaux d'assainissement, des installations d'incinération de déchets solides, des parcs, des aires de jeux et un établissement thermal, de même qu'un certain nombre d'ouvrages d'infrastructures de plus petite dimension destinés à éliminer les goulets d'étranglement et à contribuer à faciliter la circulation et à améliorer la qualité de la vie urbaine.

Etant donné que les pays qui adhéreront à l'UE devront respecter les normes environnementales de celle-ci, les investissements dans ce domaine revêtent un caractère de plus en plus important. A cet égard, la BEI peut offrir non seulement des financements, mais aussi son savoir-faire fondé sur des décennies d'expérience en matière de formulation de projets solides. En finançant des investissements



environnementaux à des conditions attrayantes, on encourage également la mise en place d'un cadre politique et institutionnel approprié aux fins de la protection de l'environnement dans les PECO.

La BEI a toutefois éprouvé davantage de difficultés à consentir des prêts en faveur d'aménagements revêtant un caractère purement environnemental, c'est-à-dire des projets dont la finalité première a trait à la préservation ou à l'amélioration de l'environnement, encore que le nombre de projets de ce type aille croissant. Cette situation tient essentiellement au fait que les PECO accordent la priorité à la modernisation de leurs infrastructures de base et de leurs industries. A cela, il faut ajouter le fait qu'un cadre approprié en matière de législation et de réglementation concernant l'eau, le traitement des eaux usées, l'évacuation des déchets solides et des installations de chauffage urbain ne nuisant pas à l'environnement n'a commencé à être mis en place que tout dernièrement. Les administrations centrales et les collectivités locales continuent d'accorder à de tels investissements une priorité limitée, qu'il s'agisse d'ouvrir des crédits budgétaires ou de préparer et mettre en œuvre de manière efficace les investissements considérés. Le faible niveau de sensibilisation des populations aux questions environnementales, leur manque de compétences en la matière et le problème posé par l'application du principe «pollueur-payeur» sont également des facteurs limitatifs.

COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME PHARE, LA BERD ET LA BANQUE MONDIALE

L'autre instrument utilisé par l'Union européenne pour aider les dix pays candidats à se préparer à l'adhésion est constitué par le Programme PHARE, qui est géré par la Commission européenne. L'assistance offerte dans le cadre de ce programme prend la forme de subventions et son champ d'action s'est élargi pour englober une vaste gamme d'activités. Les priorités du programme PHARE comportent la fourniture d'une assistance en vue de réformer les administrations des pays partenaires et d'y introduire les normes et critères de l'Union européenne. PHARE apporte par conséquent son aide aux

administrations nationales et régionales, ainsi qu'aux organismes de réglementation et de tutelle, des pays candidats pour les familiariser avec les objectifs et les procédures communautaires.

PHARE aide également les pays candidats à mettre leurs industries et leurs grandes infrastructures au niveau des normes communautaires en mobilisant les investissements indispensables. A cette fin, les subventions PHARE sont de plus en plus utilisées pour cofinancer des projets d'investissement avec la BEI.

Le Conseil européen de juin 1997 a approuvé une nouvelle stratégie pour PHARE pour les années 1998 et 1999 en vue de renforcer la stratégie de pré-adhésion, qui comporte l'adoption par le Conseil de «partenariats pour l'adhésion» intéressant chacun des pays candidats. Les accords de partenariat pour l'adhésion, conclus entre l'UE et les pays en question, énoncent les objectifs et les priorités essentiels et constituent une base saine pour l'activité de la BEI dans la région.

Il est par ailleurs fréquent que la BEI cofinance des projets avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et avec la Banque mondiale.

CONCLUSION

Les besoins d'investissement de l'Europe centrale et orientale sont considérables. Rien que dans le secteur des transports, ils se monteraient, selon certaines estimations, à quelque 90 milliards d'écus au cours des quinze prochaines années. Il est bien évident que les futurs pays membres de l'Union européenne ne pourront pas satisfaire ces besoins financiers tout seuls, mais devront recevoir des financements de sources externes. Certes, la BEI continuera à acheminer une part importante de ses prêts vers les routes, les chemins de fer, les aéroports, les ports et les transports urbains, mais ses prêts en faveur des projets environnementaux et industriels devraient eux aussi augmenter. Le secteur des télécommunications reçoit déjà un flux impressionnant d'investissements directs étrangers, de prêts de banques commerciales et d'autres ressources d'origine privée, qui ont permis de progresser à pas de géant vers l'adoption des technologies de pointe. Les projets relevant du secteur de l'énergie, qui exigent d'ordinaire des périodes de remboursement plus longues que les projets de télécommunications, font aussi l'objet d'un intérêt considérable de la part des investisseurs étrangers. Les prêts et l'expertise de la BEI sont donc des éléments cruciaux pour la mise en œuvre de projets relevant des secteurs des transports, des télécommunications, de l'énergie, de l'industrie et de l'environnement. ■

Les prêts de la BEI en faveur des énergies renouvelables

INTRODUCTION

Le développement des sources d'énergie renouvelables est l'un des objectifs de la politique énergétique de la Communauté européenne auquel la BEI apporte son concours en finançant, par des prêts à long terme, des projets économiquement justifiés. La Communauté ayant défini en 1980 les projets relatifs aux énergies renouvelables comme étant un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de pétrole, le Conseil des Ministres a déclaré en 1986 que la promotion des énergies renouvelables était un axe central de la politique énergétique de la Communauté. Mais en dépit de ces initiatives prises pendant les années 80, les sources d'énergie renouvelables ne satisfont encore à ce jour que moins de 6% de l'ensemble des besoins d'énergie primaire de l'Union européenne.



Parc d'éoliennes près de Pampelune (Navarre) en Espagne

En novembre 1997, la Commission européenne a publié un Livre blanc sur les sources d'énergie renouvelables ⁽¹⁾, qui définit la stratégie et le plan d'action communs à mettre en œuvre pour doubler la part des sources d'énergie renouvelables dans le total de la consommation énergé-

tique de l'Union et la porter ainsi à 12% en l'an 2010. La Commission estime que la réalisation de cet objectif nécessitera 165 milliards d'euros d'investissements dans le secteur des énergies renouvelables sur la période 1997-2010. La BEI, qui possède une longue expérience du financement des investissements dans le secteur de l'énergie, est prête à offrir un soutien supplémentaire aux énergies renouvelables, dans le contexte plus large des mesures de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable. L'accroissement de son soutien financier au secteur des énergies renouvelables est un exemple de plus de la contribution qu'apporte la Banque à la réalisation des nouvelles initiatives de politique générale de la Communauté.

LE CADRE COMMUNAUTAIRE

En tant qu'institution financière de l'Union européenne, la BEI opère au sein du cadre juridique défini par le traité instaurant la Communauté européenne, dont les Statuts de la Banque font partie intégrante, et par d'autres traités communautaires. Sa mission consiste à servir les objectifs des politiques de l'UE en finançant, par des prêts à long terme, les investissements viables concourant à ces objectifs, y compris les priorités suivantes en matière de politique énergétique: le développement des ressources énergétiques internes à l'Union; l'utilisation plus rationnelle de l'énergie; et la diversification des sources et de la nature des importations d'énergie destinées à se substituer aux importations de pétrole.

Les objectifs de la Communauté européenne en matière d'énergie ont été en grande partie formulés sur la toile de fond des crises pétrolières des années 70, époque où la forte dépendance de la Communauté vis-à-vis des importations de pétrole en provenance de pays tiers la plaçait dans une position très vulnérable. C'est pourquoi la Communauté s'est efforcée, avec succès, de réduire la part du pétrole dans le total de sa consommation énergétique en développant ses ressources internes et en utilisant de façon plus rationnelle les res-

sources disponibles. Les importations de pétrole ont diminué, passant de 60% de la consommation totale d'énergie au début de la première crise pétrolière, en 1973, à 44% en 1990. Cependant, la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des importations d'énergie est remontée depuis aux environs de 50% et, si aucune mesure n'est prise, elle pourrait s'accroître encore au cours des années à venir pour atteindre 70% d'ici l'an 2020 ⁽²⁾. Par conséquent, les efforts de la Communauté visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à développer les autres sources d'énergie internes restent plus que jamais indispensables.

LES AVANTAGES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie renouvelable sous ses diverses formes (vent, biomasse, énergie hydraulique, énergie solaire, etc.) est l'une de ces sources d'énergie internes à l'Union. Elle présente l'intérêt supplémentaire de réduire les émissions globales de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz polluants à une époque où les changements climatiques et la qualité de l'air font l'objet de préoccupations croissantes. En relevant la part des énergies renouvelables dans le total de la production énergétique, l'Union européenne pourra ainsi honorer ses engagements en matière d'environnement, tant au niveau européen qu'international. Il s'agit notamment des engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto (décembre 1997) de la Convention cadre sur le changement climatique. L'Union s'est en effet engagée à réduire de 8% le niveau global de ses émissions de CO₂ d'ici 2008-2012. Pour aider les Etats membres de l'UE à atteindre cet objectif, la Commission européenne a identifié, dans sa Communication sur la dimension énergétique du changement

⁽¹⁾ COM(97) 599, 26/11/1997.

⁽²⁾ Page 6 du Livre blanc intitulé «Energie pour l'avenir: les sources d'énergie renouvelables».

climatique ⁽³⁾, une série d'actions en matière d'énergie, et notamment un rôle de premier plan pour les énergies renouvelables.

Outre la contribution que les énergies renouvelables peuvent apporter aux objectifs généraux en matière d'énergie et d'environnement, tels qu'une réduction de la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, la décentralisation de la production et le renforcement de la sûreté d'approvisionnement, ces sources d'énergie ont un potentiel de créations nettes d'emplois qui est significatif, en particulier dans les nombreuses petites et moyennes entreprises opérant dans ce secteur. Leur développement offre également d'importantes possibilités d'exportation pour les entreprises européennes, dont un grand nombre sont déjà au premier rang mondial dans le secteur des technologies relatives aux énergies renouvelables. Enfin, la promotion de ce secteur rencontre un large soutien auprès du grand public, pour des raisons tenant essentiellement à l'environnement.

LES PRÊTS DE LA BEI EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au cours des cinq dernières années, de 1993 à 1997, la Banque a signé des prêts à hauteur de 1 005 millions d'écus ⁽⁴⁾ à l'appui du développement des sources d'énergie renouvelables (pour une liste plus détaillée, voir p. 4), ce qui représente plus de 5% du montant total accordé dans l'ensemble du secteur de l'énergie au cours de la même période. Les prêts de la BEI dans le domaine des énergies renouvelables sont fournis, comme dans tous les autres secteurs économiques, soit directement sous forme de prêts individuels, soit

indirectement par le biais de prêts globaux. Les projets de grande dimension (plus de 25 millions d'écus) sont financés par des prêts individuels conclus directement avec les promoteurs ou avec des intermédiaires financiers, tandis que les initiatives de petite et moyenne dimension (plus de 40 000 écus) sont financées indirectement par des prêts globaux. Il s'agit de lignes de crédit consenties à des banques ou à des institutions financières opérant au niveau européen, national ou régional, et très bien informées des besoins réels des entreprises et des collectivités locales ou régionales.

Au total, 77% des financements destinés aux énergies renouvelables entre 1993 et 1997 sont allés à des projets situés à l'intérieur de l'Union, et 23% à l'extérieur. Un montant allant jusqu'à 890 millions d'écus a été accordé au titre de prêts individuels en faveur de 23 projets, d'un coût total de quelque 5 425 millions d'écus. Ces projets ont permis d'installer plus de 2 970 MWe de nouvelles capacités et de rénover plus de 3 425 MWe d'installations existantes. Les avantages environnementaux qui en résultent, comparés à une production d'électricité à partir de combustibles fossiles, représentent une réduction des émissions de CO₂ estimée à 23 millions de tonnes par an ⁽⁵⁾. Les économies annuelles de pétrole ainsi réalisées sont de l'ordre de 3 millions de TEP ⁽⁶⁾. Au sein de l'Union, les opérations ont été dominées par les projets d'hydroélectricité (78%), venant loin devant l'énergie éolienne (12%), les centrales alimentées à la biomasse (6%) et la géothermie (4%). Des prêts ont contribué à financer des centrales hydroélectriques en Italie, en Autriche, en Suède, en Espagne et en Finlande; des parcs d'éoliennes en Espagne et en Allemagne; des installations géothermiques en Italie; et des centrales au bois et à la biomasse en Suède. Un montant supplémentaire de 117 millions d'écus a été fourni par le biais de 116 affectations au titre de prêts globaux. Celles-ci ont joué un rôle important en Italie (37% du total des affectations), où elles ont toutes financé de petits aménagements hydroélectriques. L'Espagne a reçu quant à elle 35% des affectations de prêts globaux, destinées à



Centrale hydroélectrique dans le nord de la Suède

des projets d'éoliennes, d'hydroélectricité et de biomasse, et l'Allemagne 21%, toutes à l'appui d'installations éoliennes.

A l'extérieur de l'UE, les prêts accordés dans le secteur des énergies renouvelables pendant cette période ont été destinés exclusivement à des projets d'hydro-électricité, principalement en Afrique, mais aussi en Norvège, en Lettonie, au Costa Rica et au Pakistan. De plus, un grand projet d'éoliennes en Méditerranée est actuellement à l'instruction et, en Turquie, la Banque a participé au financement d'une étude de faisabilité concernant l'énergie éolienne, dans le cadre du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP). La BEI est, avec la Banque mondiale, cofondatrice de ce programme, qui a été lancé en 1990 pour trouver des solu-

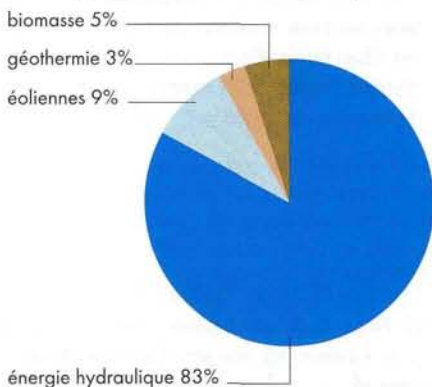
⁽³⁾ COM(97) 196 final, 14 mai 1997.

⁽⁴⁾ Les statistiques citées ici excluent le secteur de la valorisation énergétique des déchets, qui n'est pas compris dans la définition des projets relatifs aux énergies renouvelables. Dans ce secteur, la Banque a fourni, au cours de la même période, plus de 1 160 millions d'écus à l'appui de 17 projets sur tout le territoire de l'Union européenne.

⁽⁵⁾ Réduction des émissions de CO₂ obtenue par extrapolation à partir du Livre Blanc de la Commission (Tableau 6) mentionné plus haut.

⁽⁶⁾ TEP = tonne-équivalent-pétrole; 1 GWh d'électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable est supposé économiser l'équivalent de 250 tonnes de pétrole dans une centrale thermique.

Prêts BEI dans le secteur des énergies renouvelables, 1993-1997, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, par type de projet (au total 1 005 millions d'écus)



tions aux problèmes d'environnement spécifiques à cette région.

LES FINANCEMENTS DE LA BEI À L'APPUI DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DE L'UE

Les financements de la Banque en faveur des énergies renouvelables s'inscrivent dans le cadre général de ses prêts à l'appui de l'objectif communautaire consistant à garantir la disponibilité de ressources en énergie qui soient fiables, économiques et respectueuses de l'environnement. Pour les économies fortement industrialisées de l'Union, l'accès à de telles sources d'énergie est une condition préalable à un développement durable et à la création d'emplois. Les prêts de la BEI contribuent à diversifier les ressources énergétiques de l'UE, à exploiter les ressources internes à l'Union, notamment les énergies renouvelables, et à les gérer rationnellement, en tenant compte des exigences environnementales. Au cours des cinq dernières années, la Banque a mobilisé plus de 16 milliards d'euros à l'appui de projets énergétiques, soit près d'un cinquième du total de ses prêts. Parmi les priorités, on peut citer la mise en place, à l'échelle paneuropéenne, de réseaux interconnectés de gaz et d'électricité en vue de créer un marché de l'énergie entièrement intégré, un accès fiable à des ressources à moindre coût, l'utilisation rationnelle de la capacité existante des centrales électriques et la réduction de la pollution. Dans ce contexte, la Banque a apporté son concours à l'introduction du gaz naturel en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Grèce et au Portugal; elle a financé la construction de gazoducs reliant l'Union à la Russie, à l'Algérie et à des gisements de la mer du Nord, offrant ainsi l'accès aux ressources abondantes existant à la périphérie de l'Union. Dans le secteur de l'électricité, la Banque a notamment contribué à mettre en place et interconnecter des réseaux de transport d'électricité à haute tension, en particulier au moyen de câbles sous-marins entre la Suède et l'Allemagne, entre la Norvège et le Danemark, entre le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Europe continentale, et entre l'Espagne et le Maroc. Plusieurs aménagements hydroélectriques ont également été financés. Les opérations portant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie se sont composées de projets dans le secteur industriel et d'installations de production d'électricité dans des centrales alimentées au gaz ou aux déchets urbains, sur tout le territoire de l'Union.

L'AVENIR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE SOUTIEN DE LA BEI

Les sources d'énergie renouvelables sont très répandues dans l'Union européenne et offrent un potentiel de développement considérable. Leur exploitation reste toutefois inégale et, jusqu'à maintenant, généralement limitée. Cela peut être dû au niveau relativement élevé de leurs coûts d'investissement initiaux, même si les coûts d'exploitation peuvent être faibles. De plus, les projets d'énergies renouvelables peuvent faire appel à des technologies non encore éprouvées, ce qui rend leur évaluation difficile et implique un risque relativement élevé. Certains projets peuvent nécessiter des subventions, parce que les avantages environnementaux des énergies renouvelables peuvent être difficiles à intégrer dans le rendement financier qu'en retire le promoteur. Il peut aussi s'agir de projets de très petite taille, qui ne rentrent donc pas dans le champ des prêts de la BEI tel que le définissent ses Statuts.

Même si la concurrence s'intensifie sur le marché énergétique de l'UE, les perspectives restent bonnes pour le secteur des énergies renouvelables; en effet:

- les technologies s'améliorent;
- les coûts baissent, dans certains cas très rapidement (par exemple, dans le secteur de l'énergie éolienne, les prix réels par kilowatt ont diminué d'environ deux tiers au cours des 15 dernières années);
- les attitudes à l'égard de l'utilisation des énergies renouvelables évoluent de façon positive;
- enfin, le matériel et les services relatifs aux énergies renouvelables sont des secteurs qui approchent de la maturité. Les premiers grands projets d'énergies renouvelables sont maintenant en place et la compétitivité financière s'améliore dans tous les sous-secteurs, en particulier par rapport à d'autres applications décentralisées. La Commission européenne stimule le développement des énergies renouvelables à l'aide de plusieurs programmes de recherche, de développement et de démonstration.

Jusqu'à maintenant, la BEI a concentré ses prêts sur les segments les plus développés, du point de vue commercial et technique, du secteur des énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne. D'autres segments de ce secteur, tels que la biomasse, le charbon de bois, le bois, l'énergie solaire et la géothermie, ne

sont à l'heure actuelle guère représentés dans le portefeuille de prêts de la Banque. On peut s'attendre à cet égard à des changements au cours des prochaines années, suite à l'attention renouvelée dont cet aspect fait l'objet dans les politiques énergétique et environnementale de la Commu-



Centrale géothermique dans la région de Latéra (Latium), en Italie

nauté européenne. Comme on l'a vu plus haut, les projets d'énergies renouvelables sont de plus en plus aptes à recevoir des financements bancaires, bien que dans certains cas une combinaison de prêts et de subventions puisse demeurer nécessaire à la réalisation de ces projets. ■

Pour plus d'informations à ce sujet et pour obtenir la brochure intitulée «Principes d'action en matière d'environnement» ainsi que d'autres documents en rapport, tels que «Les principes directeurs de la BEI en matière d'environnement», prière de s'adresser au

Département Information et communication
(Mme Yvonne Berghorst)
100, Bd Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tél. (352) 4379 3154
Télécopieur: (352) 4379 3189
Adresse électronique: y.berghorst@bei.org
Internet: <http://www.bei.org>

La transition vers L'€uro: ce qui va changer pour les prêts BEI en cours

■ La mise en place de l'euro par onze Etats membres de l'Union européenne (1), conformément aux décisions prises par le Conseil européen à Bruxelles au début de mai 1998, reviendra à créer une nouvelle monnaie appelée à jouer un rôle majeur à l'échelle mondiale.

La BEI a déjà contribué à l'établissement de l'euro de différentes façons, en particulier par sa stratégie de collecte de ressources, qui vise à créer un marché étoffé et liquide pour les instruments d'emprunt libellés en euros sur les marchés des capitaux. Du fait de son expérience et de son engagement en la matière, la BEI a été et va demeurer un acteur important sur le marché de la monnaie unique.

Dans la perspective du lancement de la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) et de la mise en place de la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999, la Banque souhaite informer ses emprunteurs et leurs garants des changements qui résulteront du passage à l'euro (EUR) pour ses opérations de prêt existantes.

Ces étapes tiennent pleinement compte des droits des parties concernées (voir encadré).

Les principaux effets qui en découleront pour ses contrats de prêt existants sont les suivants:

(1) Les onze Etats membres de l'Union européenne participant à la 3^{ème} phase de l'Union économique et monétaire ont été désignés par le Conseil européen de Bruxelles les 2-3 mai 1998: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Autriche, Pays-Bas, Portugal et Finlande.

VALIDITÉ DES CONTRATS

Tous les contrats de prêt et accords de garantie signés par la BEI avant l'introduction de l'euro, quelle que soit la monnaie dans laquelle ils sont libellés, resteront valables après le 01.01.1999. Les taux d'intérêt ainsi que toutes les modalités et conditions, y compris les dispositions en matière d'engagement, les échéances, les calendriers de remboursement et les options de remboursement anticipé, resteront inchangés.

OUVERTURES DE CRÉDITS

- Tous les crédits ouverts dans les monnaies nationales des Etats membres participants ou dans d'autres monnaies resteront inchangés.
- Tous les crédits ouverts en écus seront automatiquement libellés en euros au 01.01.1999, sur la base de un pour un: 1 ECU = 1 EUR.

LIBELLÉ ET DÉCAISSEMENT DES PRÊTS

- Les prêts décaissés dans l'unité monétaire nationale d'un Etat membre participant resteront libellés dans la monnaie initialement prévue, sauf si les parties conviennent d'un relibellement. En pareil cas, le rapprochement final entre les montants à payer en monnaie nationale et leur contre-valeur en euros sera effectué à la dernière échéance.
- Pour les prêts décaissés en écus, l'écu sera automatiquement remplacé par l'euro le 01.01.1999, sur la base de un pour un: 1 ECU = 1 EUR.
- Les prêts décaissés dans d'autres monnaies resteront libellés dans la monnaie initialement prévue au contrat.



REMBOURSEMENT ET SERVICE DES PRÊTS

Les paiements relatifs aux contrats de prêt, qu'il s'agisse des remboursements annuels au titre du principal et des intérêts, des remboursements anticipés, des pénalités et de toute autre somme due, s'effectueront comme suit:

- Pour les prêts décaissés en écus, les paiements se feront en euros, puisque l'écu sera automatiquement remplacé par l'euro le 01.01.1999, sur la base de un pour un: 1 ECU = 1 EUR.
- Prêts décaissés dans l'unité monétaire nationale d'un Etat membre participant:
 - pendant la période de transition (jusqu'au 31.12.2001): paiements en euros ou dans la monnaie nationale de l'Etat membre participant dans lequel le prêt a été décaissé, selon les préférences de l'emprunteur, étant entendu que la Banque acceptera de toute façon les remboursements en euros;
 - après la période de transition (à partir du 01.01.2002):

paiements en euros, puisque les contrats de prêt seront considérés comme étant libellés en euros.

- Les prêts décaissés dans d'autres monnaies seront remboursés dans la monnaie de décaissement.

TAUX D'INTÉRÊT

Le ou les taux perçus sont ceux en vigueur à la date de signature du contrat ou, dans le cas des contrats à taux ouvert, à la date de chaque décaissement, que les taux soient fixes, fixes révisables, variables ou convertibles.

- *Prêts à taux fixe* (y compris taux fixe révisable et taux convertible si déjà converti): le taux d'intérêt reste celui initialement prévu au contrat, indépendamment de la monnaie concernée.

- *Prêts à taux variable* (y compris convertible, si pas encore converti):

– Marge variable: le taux de référence demeure le taux variable spécifique de la BEI avec un plafond exprimé en points de base au-dessus du taux de référence considéré.

– Marge fixe: tarification directe fondée sur le taux de référence initialement prévu ou sur son successeur établi.

Taux de référence

- Prêts décaissés en écus ou dans l'unité monétaire nationale d'un Etat membre participant: à compter du 01.01.1999, le taux de référence sera le taux de référence successeur, EURIBOR ou EURO-LIBOR⁽²⁾ selon le cas.

- Prêts décaissés dans la monnaie nationale d'un Etat membre *non* participant: ils resteront assortis du taux de référence prévu au contrat (par exemple, GBP-LIBOR, GRD-ATHIBOR, DKK-CIBOR et SEK-STIBOR).

- Prêts décaissés dans d'autres monnaies importantes (USD, JPY, CHF, etc):

PRINCIPES ET CONSIDÉRATIONS CLÉS RELATIFS AUX PRÊTS ET AUX EMPRUNTS PENDANT LA TRANSITION VERS L'EURO

À compter du 1^{er} janvier 1999, l'écu sera automatiquement remplacé par l'euro (EUR) dans tous les instruments juridiques, au taux de conversion de 1:1. L'euro deviendra la monnaie unique des Etats membres participant à la 3^{ème} phase de l'Union économique et monétaire, leurs unités monétaires nationales continuant à être utilisées comme subdivisions de l'euro.

Pendant la période de transition (du 01.01.1999 au 31.12.2001), les deux principes fondamentaux applicables aux opérations de prêt et d'emprunt de la BEI seront les suivants:

«La continuité des contrats» (Article 3 du Règlement du Conseil (CE) n° 1103/97⁽¹⁾): en vertu de cet article, l'introduction de l'euro n'aura pas pour effet de modifier les termes des instruments juridiques, sans préjudice de ce dont les parties sont convenues.

«Ni obligation, ni interdiction» (Article 8 du Règlement du Conseil (CE) n° 974/98⁽²⁾): toute partie peut utiliser l'euro mais ne peut pas y être obligée. Toute somme libellée soit en euro, soit dans la monnaie nationale d'un Etat membre participant, et payable dans cet Etat membre, peut être payée soit en euros, soit dans cette monnaie nationale.

À compter du 01.01.2002, les monnaies des onze Etats membres de l'Union européenne participant à la 3^{ème} phase de l'Union économique et monétaire ne seront plus utilisées dans les opérations scripturales. A la mi-2002 au plus tard, ces monnaies cesseront d'avoir cours légal et seront intégralement remplacées par l'euro. Les billets et pièces libellés dans les unités monétaires nationales seront dans le même temps retirés de la circulation

(1) JOCE, L 162, daté du 19.06.1997

(2) JOCE, L 139, daté du 11.05.1998

le taux de référence sera celui prévu au contrat.

(2) L'EURIBOR est le futur taux variable de référence pour l'euro qui sera adopté par la Fédération bancaire de l'Union européenne et par l'ACI (Association Cambiste Internationale). Il sera officiellement communiqué par Dow Jones Market Ltd à tous les principaux services d'information pour la première fois le 04.01.1999, à 11 h 00, heure de Bruxelles. L'EURO-LIBOR est le taux variable de référence qui sera adopté par la British Bankers' Association; il sera affiché à Londres.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (CALENDRIER DE REMBOURSEMENT, AVIS D'ÉCHÉANCE, ETC.)

Les informations financières relatives aux contrats de prêt seront fournies par la BEI aux emprunteurs et aux garants selon les modalités suivantes:

- Dans l'unité monétaire nationale d'un Etat membre participant: comme initialement prévu au contrat, avec la contre-valeur en euros.

- Directement en euros si le prêt a été relibellé, ou était libellé en écus, puisque l'écu sera automatiquement remplacé par l'euro sur la base de un pour un.

- Dans la monnaie nationale d'un Etat membre *non* participant ou dans d'autres monnaies importantes faisant l'objet de transactions internationales: dans la ou les monnaies prévue(s) au contrat.

SÛRETÉ DES PRÊTS

La sûreté afférente au prêt devra être libellée dans la même monnaie que le prêt.

Pour plus d'informations concernant le passage à l'euro et ses effets sur les opérations de prêt et d'emprunt de la BEI, on consultera la brochure intitulée «LES

PRÊTS ET EMPRUNTS DE LA BEI PENDANT LA TRANSITION À L'EURO - GUIDE PRATIQUE», qui est publiée en onze langues.

20 EURO



Le défi européen: investir pour l'emploi

La Banque européenne d'investissement a organisé à Londres, les 22 et 23 octobre, son quatrième Forum (1) qui était consacré au rôle de l'investissement dans la création d'emplois. Le Forum 1998 a réuni quelque 350 délégués issus de banques et d'autres institutions financières, d'entreprises et de syndicats, d'organismes nationaux et régionaux et de collectivités locales, d'organisations internationales, d'universités et des médias. La session plénière du premier jour a été consacrée aux sujets d'ordre général tels que le choix des instruments à utiliser pour promouvoir l'emploi et le modèle social qu'il conviendrait de développer. Le programme de la seconde journée du Forum était plus technique puisqu'il portait, d'une part, sur les perspectives de financement de la croissance par les marchés boursiers, auxquels on aurait recours pour financer les investissements nécessaires sur un vaste marché unifié des capitaux en euros, et, d'autre part, sur la disponibilité de capital-risque pour les PME innovantes.

UN SUJET FONDAMENTAL POUR L'EUROPE

La BEI a pour objectif, à travers son Forum annuel, de réunir des experts afin d'étu-

dier de grandes questions européennes à la lumière de l'expérience du passé et des perspectives d'évolution dans les domaines concernés. La Banque peut à cet effet se prévaloir, notamment, de ses nombreux contacts sur le marché, y compris dans le secteur bancaire, dans celui des entreprises et des administrations publiques, de sa position au sein des institutions communautaires et de sa collaboration avec d'autres organismes financiers internationaux. Cette année, le Forum s'est fait l'écho de la préoccupation, partagée par l'Union européenne et par la BEI, au sujet de la création d'emplois, en abordant ce problème crucial qui conditionnera largement le succès de l'Union économique et monétaire et l'élargissement futur de l'Union. L'importance du lien entre l'investissement et l'emploi a été mise en avant lors de Conseils européens successifs, à commencer par le Sommet d'Amsterdam de juin 1997 où les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont engagés à s'attaquer aux problèmes structurels qui sous-tendent le chômage. C'est en réponse à leur souhait de voir la BEI appuyer leur *Résolution sur la croissance et l'emploi* que la Banque a lancé son *Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA)*

pour développer ses financements en faveur d'investissements favorisant la création d'emplois au sein de l'Union européenne.

LE CADRE GÉNÉRAL

Le thème du Forum doit être replacé dans un contexte global, a souligné Sir Brian Unwin, Président de la BEI, dans son discours liminaire. L'Union européenne devra parvenir à réduire ce niveau de chômage devenu intolérable, alors que sévit mondialement une crise financière et économique dont elle ne saurait sortir complètement indemne. Dans un environnement aussi instable, le rôle de l'Union économique et monétaire en tant que zone de stabilité dotée d'une monnaie

Sir Brian Unwin, Président de la BEI



(1) Voir aussi *BEI Informations*, N° 97, page 15.

unique solide prend toute son importance pour les marchés financiers et les marchés des capitaux, tant en Europe que dans le monde entier. Le succès durable de l'UEM dépendra dans une large mesure du maintien et de la promotion de l'investissement, particulièrement dans une période où ressources budgétaires et dépenses publiques demeurent soumises à des contraintes.

LE RÔLE DE LA BEI

En tant qu'institution financière de l'Union européenne, la BEI joue un rôle important dans les initiatives lancées par l'Union pour créer des emplois durables et réduire le chômage, en accordant des financements à long terme à l'appui d'investissements sains. Le *Programme d'action spécial Amsterdam* de la Banque ouvre de nouvelles possibilités de financement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre que sont la santé et l'éducation, tout en lui permettant d'intensifier son action en faveur des secteurs plus traditionnels tels que l'environnement, la rénovation urbaine et les réseaux transeuropéens d'infrastructure (RTE). L'élément le plus important et le plus novateur du PASA est un «guichet» qui permet de mettre des capitaux à risques à la disposition de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes offrant des possibilités de croissance et de création d'emplois. Par le biais de ce «guichet PME», la Banque entend contribuer de manière décisive à l'expansion d'un marché européen du capital-risque actuellement sous-développé, mais dont le développement est vital pour l'évolution future de l'emploi et de la croissance en Europe. En coopération avec le Fonds européen d'investissement (FEI) et de nombreuses banques européennes et autres institutions financières, la BEI a déjà approuvé l'octroi de capitaux à risques pour plus de 500 millions d'euros en faveur d'investissements réalisés dans presque tous les pays membres de l'UE. L'an passé, les 23 milliards d'euros prêtés par la Banque à l'intérieur de l'Union européenne ont contribué à financer des investissements représentant 6% de la formation brute de capital fixe, les deux tiers ayant été affectés à des projets concourant au développement économique de régions défavorisées.

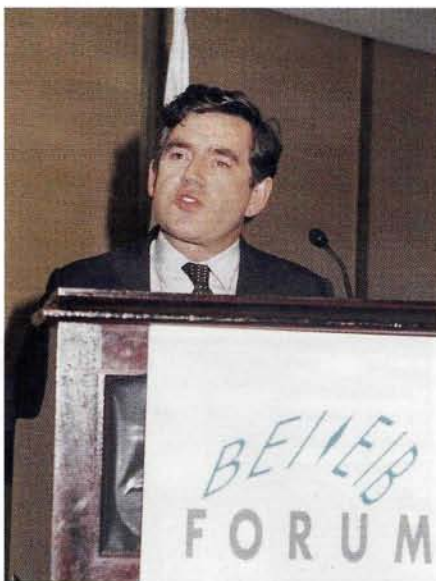
INVESTISSEMENT ET CRÉATION D'EMPLOIS

Premier invité à prendre la parole, M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier et Gouverneur de la BEI pour le

Royaume-Uni, a insisté sur la nécessité de faire de l'«employabilité» une priorité en matière d'investissement si l'on veut accroître la productivité, la compétitivité et la création d'emplois. La principale ressource de l'Europe est sa matière grise, si bien que son avenir repose essentiellement sur ses investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les intervenants de la session plénière ont exposé leur analyse personnelle sur des questions telles que celles-ci: pourquoi l'Europe a-t-elle été de plus en plus impuissante à créer des emplois ces vingt dernières années? Le modèle social «européen» a-t-il été un frein à la création d'emplois? Quels changements s'imposent pour promouvoir la création d'emplois? Parmi les orateurs figurait Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne dont on considère que le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi a jeté les bases de la stratégie actuelle de l'Union européenne en matière de croissance et d'emploi.

LE RÔLE DES MARCHÉS DES CAPITAUX

La seconde journée du Forum a été animée par des intervenants issus du monde de l'entreprise, y compris des petites entreprises, de Bourses de valeurs européennes, de fonds de pension, de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement. La session consacrée aux pers-



Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier et Gouverneur de la BEI pour le Royaume-Uni

pectives en matière de financement d'investissements sur un marché intégré des capitaux a permis d'analyser les entraves à éliminer pour que les marchés boursiers européens deviennent de plus en plus une



Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne

source de financements pour les entreprises. De nombreuses questions telles que les réglementations communes, l'harmonisation et la transparence restent encore à résoudre. De l'avis général, les entreprises auront de plus en plus besoin de capitaux propres et, compte tenu des réformes en cours des régimes publics de retraite et du surcroît d'épargne que l'on peut attendre des fonds de pension privés, la demande ne devrait pas faire défaut sur le marché des actions. Parmi les points essentiels qui ont été traités au cours de la session sur l'accès au capital-risque pour les entreprises innovantes figuraient l'analyse du retard des marchés de capital-risque en Europe continentale par rapport aux pays anglo-saxons et l'approche à adopter pour éliminer les entraves qui pèsent sur les entreprises innovantes et en phase de démarrage. Le consensus était très large sur le fait que le capital-risque est un instrument déterminant pour les entreprises en forte croissance qui ont besoin d'élargir leur assise financière avant de pouvoir faire appel aux marchés boursiers.

ACTES DU FORUM

Les interventions et les principaux points des débats du Forum seront publiés en anglais sous forme d'*Actes*, à paraître en février 1999, qui feront l'objet d'une large diffusion à l'intention de ceux que le sujet traité aura intéressés (2). ■

(2) Les *Actes du Forum* peuvent être obtenus gratuitement auprès du Département Information et Communication de la BEI (télécopieur: -352 4379 3189). Pour toute information sur le programme et autres détails du Forum, prière de s'adresser à M^{me} Yvonne Berghorst (télécopieur: -352 4379 3189; messagerie électronique: y.berghorst@eib.org).

Trois nouveaux rapports d'évaluation sur le développement régional

En tant que moyen de mieux rendre compte de ses opérations, l'activité d'évaluation ex-post de la BEI a pour objet de déterminer dans quelle mesure la Banque réalise effectivement les objectifs globaux vers lesquels tendent ses activités de prêt

L'Unité d'évaluation de la Banque a publié récemment des rapports consacrés à trois études d'évaluation sectorielle:

- Opérations dans le secteur des télécommunications dans les Etats membres de l'UE;
- Projets industriels financés par la BEI au titre de l'objectif du développement régional;
- Contribution de grandes infrastructures routières et ferroviaires au développement régional.

Les études ont porté au total sur 56 projets individuels, financés par la BEI sur le territoire de l'Union européenne et représentant environ 15% du segment correspondant du portefeuille de projets de la BEI. Ces études, qui ont comporté des visites sur place et des rencontres avec les promoteurs de projets, ont été systématiquement réalisées avec le concours d'experts extérieurs, de façon à garantir une évaluation indépendante, tant des projets pris individuellement que des conclusions dans leur ensemble.

Les rapports ont été longuement examinés au sein de la BEI avant d'être présentés à son Conseil d'administration, et ils viennent maintenant d'être rendus publics.

Les trois études poursuivaient les mêmes objectifs fondamentaux, à savoir fournir des éléments d'information sur la réalisation, par la BEI, de ses objectifs, en l'occurrence le développement régional.

Le principe d'un meilleur contrôle des résultats obtenus se voit accorder de plus en plus d'importance non seulement dans le cadre des discussions publiques mais également au sein des milieux politiques, y compris ceux qui sont proches de la BEI, et des questions sur les performances de la BEI à cet égard ont été de plus en plus fréquemment soulevées ces dernières années.

Les études avaient par ailleurs pour objet de servir de base à des décisions internes de politique générale. Aux fins des débats relatifs à la stratégie de la Banque et de l'établissement de son plan d'activités, il faut disposer d'une documentation portant sur les résultats obtenus dans le passé et des indicateurs de performances en vue d'orienter l'activité future de la BEI dans les directions souhaitées.

Enfin, les études visaient à permettre aux dirigeants et au personnel de la Banque de tirer des leçons de l'expérience acquise. La capacité de l'organisation à s'adapter à un environnement en mutation dépend, entre autres choses, de son aptitude à évaluer correctement ses propres résultats passés.

Parmi les diverses conclusions contenues dans les rapports, il convient de signaler que, d'une manière générale, les investissements concernant des projets – en particulier dans les domaines des infrastructures et des télécommunications – semblent avoir été convenablement mis en œuvre, reposent sur des bases solides et donnent des résultats satisfaisants. Les études confirment ainsi que la BEI ne choisit et ne finance que des investissements de haute qualité.

Toutefois, les études mettent en évidence des faiblesses en matière de conception des projets telle qu'elle est appliquée par la BEI: il est fréquent qu'un projet soit élaboré pour des raisons financières et que l'on isole à cette fin des éléments spécifiques faisant partie d'un investissement ou d'un programme de plus vaste ampleur. En pareil cas, il est difficile d'évaluer la rentabilité et l'intérêt global du programme, de sorte que la propre contribution du projet ou son impact par rapport à ses objectifs sont parfois difficiles à démontrer. La conclusion fondamentale tirée de cette constatation, et reprise dans les trois rapports, est que la BEI n'est pas encore dotée de l'instrument



ou des autres moyens lui permettant de vérifier l'impact global de ses interventions sur le développement régional. De fait, les études ont permis de constater que, pour 26% de tous les projets financés, aucun impact décisif sur le développement régional n'avait été apparemment enregistré; des signes tangibles d'impact positif avaient été observés dans la moitié des cas.

A la lumière de leurs constatations et conclusions, les auteurs des rapports recommandent l'adoption de diverses

mesures permettant de tirer parti des enseignements obtenus aux fins des opérations futures. On peut mentionner, parmi ces mesures, le renforcement des procédures de suivi des projets, une méthode révisée de définition du financement des projets permettant de mieux prendre en compte les aspects relevant de programmes et l'amélioration des méthodes d'évaluation de l'impact sur le développement régional.

Les services de la BEI ont engagé une série de réflexions internes en vue d'exa-

miner les moyens de donner suite aux dites recommandations; l'issue de ces réflexions sera connue prochainement.

Les rapports sont à la disposition du public en allemand, anglais et français, et peuvent être obtenus auprès du Département Information et Communication de la Banque (télécopie (+352) 4379 3188); ils peuvent être également trouvés sur le site Internet de la BEI: www.bei.org. ■

Evaluation des investissements dans le secteur de l'éducation: la BEI a accueilli, les 16 et 17 novembre 1998, un séminaire d'experts organisé par la BEI et l'OCDE

■ Afin de développer les compétences des services de la Banque dans le secteur de l'éducation, récemment admis, dans le cadre du PASA, à bénéficier des financements de la BEI, la Direction des projets de la Banque a noué, durant l'année écoulée, des contacts avec l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Il en est résulté un accord de collaboration entre les deux institutions, portant sur un programme qui vise à approfondir la compréhension qu'ont les services de la Banque des grandes questions pratiques qui se posent lors de l'instruction de projets individuels et à élargir leur réseau de contacts dans ce secteur d'activité.

C'est dans le cadre de cet accord que la BEI et l'OCDE ont organisé conjointement un séminaire d'experts qui s'est tenu les 16 et 17 novembre à la Banque. Durant ces deux jours, les participants ont examiné les aspects matériels, environnementaux et organisationnels qui ont une incidence directe sur les

résultats des investissements dans le secteur de l'éducation, ainsi que la mesure de ces résultats.

Ce séminaire a abordé les grands thèmes suivants: analyse économique; indicateurs de résultats (qualité et productivité); gestion des ressources matérielles; conception et équipement des locaux éducatifs.

Les experts participant à ces réunions sont des chercheurs, des planificateurs et des décideurs qui travaillent sur les politiques d'éducation, ainsi que des architectes et des représentants d'autres corps de métier chargés de concevoir les locaux éducatifs, venus des Etats membres de l'UE mais aussi d'autres pays de l'OCDE. Le recours aux séminaires d'experts est une méthode efficace pour découvrir, mettre au point et diffuser les informations dans divers domaines. La BEI prépare une initiative similaire dans le secteur de la santé, et ses services ont pris contact avec



l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à cette fin.

Les travaux de ce séminaire feront l'objet d'une publication conjointe OCDE-BEI, qui sera disponible au début de 1999 auprès du service des publications de l'OCDE ou du Département Information et Communication de la BEI. ■

THE
1999
EIB
PRIZE



Exhibé
à partir du
15 septembre
1998

Le prix BEI 1999

Le prix BEI, créé à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Banque, est décerné tous les deux ans depuis 1985. Limitées au départ aux seules

thèses de doctorat ayant pour sujet l'investissement ou le financement, les conditions d'attribution du prix BEI ont été profondément revues en 1996 afin d'encourager la soumission d'analyses plus originales et de couvrir une gamme plus large de questions financières et économiques intéressant l'Europe. De ce fait, l'édition 1997 du prix BEI a attiré un nombre considérable de candidats originaires de différents pays. Les travaux primés à l'occasion de cette édition 1997 ont été publiés dans un numéro spécial des «Cahiers BEI» que l'on peut se procurer sur demande auprès des services de l'Économiste en chef de la Banque européenne d'investissement.

LE PRIX BEI 1999

Afin de fournir un terrain neutre pour la discussion de questions économiques d'actualité et de contribuer ainsi au débat engagé sur la future structure de l'Union européenne, les prix suivants récompenseront des essais brefs traitant de sujets liés à la politique européenne dans les domaines économique et financier.

Premier prix	10 000 euros
Deuxième prix	7 500 euros
Troisième prix	5 000 euros

Un prix spécial de 5 000 euros récompensera également un essai sur le thème spécial choisi pour 1999:

«Le Chômage - comment nous y prendre pour remettre l'Europe au travail?»

En outre, trois prix de 1 000 euros chacun seront décernés à des essais soumis par des candidats âgés de moins de 30 ans.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le prix BEI 1999 est ouvert à tous les ressortissants, sans restriction d'âge, des États membres de l'Union européenne, de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et

Suisse) et des pays ayant signé un accord d'association avec l'Union européenne (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie).

TRAVAUX POUVANT ÊTRE SOUMIS

- Les essais seront rédigés dans un style non technique et ne dépasseront pas 5 000 mots, à l'exclusion des graphiques et de la bibliographie.
- Les essais seront inédits sous la forme présentée, autrement dit des textes originaux et des adaptations de thèses ou d'autres travaux existants pourront être soumis.
- Les essais rédigés conjointement par plusieurs auteurs pourront également être soumis.
- Les essais seront présentés dans l'une des trois langues suivantes: allemand, anglais ou français.
- Les essais ne pourront pas être soumis par courrier électronique ou sous la forme d'une disquette.

LE JURY

Un jury indépendant attribuera les prix BEI à l'issue de l'examen des essais qui lui auront été soumis:

Edmond Malinvaud du Collège de France, Président, Antonio Borges, Doyen de l'INSEAD, William Emmott, Rédacteur en chef de The Economist, Alexandre Lamfalussy, ancien Président de l'Institut monétaire européen, Alberto Quadrio-Curzio de l'Université catholique de Milan, Helmut Schlesinger, ancien Président de la Bundesbank, Jacques-François Thisse de l'Université catholique de Louvain et Alfred Steinherr, Économiste en chef de la BEI.

CALENDRIER

- Une invitation à soumettre des essais pour le prix BEI 1999 a été publiée au mois de septembre 1998 dans la presse économique.
- Les candidats devront envoyer par courrier recommandé, avant le 2 février

1999, deux exemplaires de leur essai au secrétariat du prix BEI.

- Le nom des lauréats sera annoncé dans la presse économique en juillet 1999.

Les prix seront décernés les 8 et 9 juillet 1999 lors d'une conférence qui se tiendra au Schloss Leopoldskron à Salzbourg. ■

Secrétariat du prix BEI,
Direction des études économiques et de l'information,
Banque européenne d'investissement,
100, Boulevard Konrad Adenauer,
L-2950 Luxembourg
Télécopieur: (352) 4379-3492

BEI-Information est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement, paraissant simultanément en onze éditions (allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, portugais, suédois).

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

100, bd Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tél. 4379-1 - Fax 437704
H320 Vidéoconférence 43 93 67

Département Italie:
Via Sardegna, 38 - I-00187 Roma
Tél. 4719-1 - Fax 42873438
H320 Vidéoconférence 48 90 55 26

Bureau d'Athènes:
Amalias, 12 - GR-10557 Athènes
Tél. 3220773/774/775 - Fax 3220776

Bureau de Lisbonne:
Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250 Lisbon
Tél. 342 89 89 ou 342 88 48 - Fax 347 04 87

Bureau de Londres:
68, Pall Mall - London SW1Y 5ES
Tél. 0171-343 1200 - Fax 0171-930 9929

Bureau de Madrid:
Calle José Ortega y Gasset, 29
E-28006 Madrid
Tél. 431 13 40 - Fax 431 13 83

Bureau de Représentation à Bruxelles:
Rue de la Loi 227 - B-1040 Bruxelles
Tél. 230 98 90 - Fax 230 58 27
H320 Vidéoconférence 280 11 40

Internet <http://www.bei.org>

Photos: photothèque BEI, CE,
EC, Sue Cunningham, Fotostock.

Imprimé en B, par Ceuterick sur papier Arctic Silk
homologué «Nordic Swan»
IX-AA-98-004-FR-C

